

## **Gaz de Bordeaux réagit**

En octobre 2008, à la demande des pouvoirs publics, Gaz de Bordeaux modifiait la structure de ses tarifs, une contrainte qui engendrait une hausse de l'abonnement.

Cette augmentation a provoqué de nombreuses réactions de la part des clients les plus touchés, qui ont été nombreux à s'exprimer par mail, courrier, téléphone, Internet, ou via les associations de consommateurs.

**Gaz de Bordeaux prend trois initiatives :**

### **1. Ecrire au gouvernement**

Alain Juppé vient d'écrire aux Ministres de Tutelle de Gaz de Bordeaux (Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi et Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire) pour demander une table ronde et une égalité de traitement entre toutes les Entreprises d'Energie qui n'appliquent pas les mêmes règles.

### **2. Soumettre un nouveau tarif domestique**

Gaz de Bordeaux se met au travail dès aujourd'hui pour déposer un nouveau tarif domestique pour avril 2009 visant à revenir aux abonnements de juillet 2008.

### **3. Mettre en place un dispositif d'information pour améliorer l'écoute, l'échange et l'accompagnement des abonnés**

Ce dispositif comprend :

- L'organisation de rencontres plus fréquentes avec les **associations de consommateurs**
- La mise en ligne d'un **blog** pour favoriser l'échange et l'explication

Gaz de Bordeaux vient de créer [www.info-consommateurs-gazdebordeaux.fr](http://www.info-consommateurs-gazdebordeaux.fr) pour répondre aux principaux sujets d'incompréhension et de mécontentement de ses clients. Son contenu a été réalisé à partir des questions les plus fréquemment soulevées par les clients de Gaz de Bordeaux : la hausse de l'abonnement, la mécanique des tarifs régulés du gaz naturel, la réglementation, le réseau,...

Un espace dédié permettra prochainement aux internautes de s'exprimer et d'obtenir des réponses.

- **Un Guide pédagogique**

Gaz de Bordeaux prépare également un guide clair et accessible à tous pour expliquer la manière dont sont fabriqués et évoluent les tarifs du gaz. Il sera mis à disposition des clients sous quelques jours sur le site [www.gazdebordeaux.fr](http://www.gazdebordeaux.fr) et dans ses deux agences (place Ravezies et Quai de la Douane).

**À PROPOS DU GROUPE GAZ DE BORDEAUX**

Le Groupe Gaz de Bordeaux regroupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 deux entités prenant en charge les activités de gestion des réseaux de gaz d'une part, et la commercialisation d'autre part. Une organisation au service de ses 212 000 clients particuliers et professionnels.

- La société anonyme d'économie mixte Régaz, Réseaux Gaz de Bordeaux, est le gestionnaire du réseau. Elle compte 3 317 km de réseaux, dessert 46 communes girondines, distribue 5 081 GWh et **emploie 300 personnes**. Son capital est détenu à 51% par la Ville de Bordeaux, 24% par la Cogac, 24% par Dalkia, le 1% restant étant réparti entre les Collectivités Locales, la Caisse d'Épargne, la CCIB et les organismes HLM. La SEM est présidée par Jean-Charles Palau et dirigée par Philippe Le Picolot.
- La SAS (société par actions simplifiées) Gaz de Bordeaux regroupe les activités de commercialisation du gaz. Elle emploie 190 personnes. Son capital est détenu à 66% par la SEM Régaz, à 17% par Eni, et 17% par Altergaz. Elle est présidée par Philippe Le Picolot et dirigée par Eric Manzano.